



**Aide aux
Insuffisants
Respiratoires**

L'équipe Paramédicale et Médicale

Infirmières :

- Installations à domicile (ventilation, trachéotomie, perfusion, aspiration, nutrition entérale et parentérale, aérosolthérapie)
- Formation des infirmières libérales
- Formation des infirmières libérales
- Réalisation de visites régulières au domicile des patients

Diététiciennes

- Réalisation de visites mensuelles chez les patients sous nutrition entérale et complémentation orale
- Réalisation de bilans nutritionnels pour tous types de forfait sur demande du prescripteur
- Écoute du patient
- Délivrance de conseils

Médecins :

- Responsable du département formation
Amélioration de la qualité des soins à domicile

- Rôles :

- Amélioration de la qualité du suivi à domicile par la rencontre avec le médecin traitant et/ou par la réalisation de visites avec le patient accompagnées d'un retour d'informations au prescripteur
- Rôle de coordination et d'informations
- Relation médicale privilégiée pour le prescripteur (Disponibilité, écoute)

Pharmaciens

- Suivi de l'oxygénothérapie
- Relations avec les prescripteurs
- Relations avec les prescripteurs
- Matéριοvigilance
- Suivi du nettoyage et de la désinfection des dispositifs médicaux

L'équipe Technique

Disponible 24h/24, 7j/7

L'Assistante sociale

- Intervention auprès du patient sur demande exclusive :
 - du prescripteur
 - du patient ou de son entourage
 - de l'assistante sociale libérale ou de l'hôpital
- Aide le patient dans ses démarches administratives pour
 - l'acquisition d'une aide sociale et/ou financière
 - l'accès aux loisirs...

LE RETOUR A DOMICILE

LA DEMANDE D'APPAREILLAGE

Appelez au 03.88.18.08.30

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Standardiste → interlocuteur concerné

Renseignements nécessaires :

-état civil du patient

-coordonnées

-appareillage et prescription médicale

PRESSION POSITIVE CONTINUE

-prescription par un médecin sur DEP (Document d'Entente Préalable) pour une période initiale de 5 mois, puis renouvellement 1 fois par an

-somnolence diurne

-au moins 3 symptômes (ronflement, céphalées matinales, vigilance réduite, troubles de la libido, nycturie) associés à un indice d'apnées + hypopnées par heure de sommeil $>$ ou $=30$ à l'analyse polygraphique, ou si <30 à au moins 10 micro-éveils/h de sommeil en rapport avec une augmentation de l'effort respiratoire documenté par l'analyse polysomnographique

-1 visite d'installation à domicile par un technicien PPC dit de « première année »

-visites autant de fois que nécessaire pour que le patient soit bon observant et adhère à son traitement durant la première année

-puis visite tous les 6 mois, après la première année

-compte-rendu au médecin prescripteur à chaque passage du technicien PPC, avec accessibilité des documents sur le site ADIRAL

OXYGENOTHERAPIE

-prescription par un médecin sur DEP pour le long terme $>$ ou $=$ à 15h/24 et >3 mois

-IRC restrictive parenchymateuse avec une $PaO_2 < 60$ mmHg
-BPCO à distance d'un épisode aigu avec prise en charge thérapeutique avec gaz du sang en air ambiant réalisés à 2 reprises; $PaO_2 = 55$ mmHg ou comprise entre 56 et 59 mmHg associée à polyglobulie, cœur pulmonaire chronique, HTA pulmonaire, désaturation nocturne non apnéique

-intensif ou poste fixe
-déambulation
-remboursement EDF
-1 installation au retour à domicile par un technicien
-livraison de la déambulation à la demande
-1 contrôle tous les 4 mois des appareils et du respect de la prescription par un technicien
-signalement des discordances au médecin de l'ADIRAL qui informe le prescripteur

-prescription par un médecin sur ordonnance pour le court terme <à 15h/24
Et < ou = 3 mois

- IR à l'issue d'une décompensation aiguë attestée biologiquement et en attendant le retour à la stabilité de la PaO₂ ou le passage en long terme
- épisode d'instabilité transitoire d'une pathologie pulmonaire ou cardiaque
- néoplasie évoluée

-poste fixe

-déambulation

-1 installation au retour à domicile par un technicien

-livraison de la déambulation à la demande

-1 contrôle tous les 4 mois des appareils et du respect de la prescription par un technicien

-signalement des discordances au médecin de l'ADIRAL qui informe le prescripteur

ALGIES DE LA FACE

- prescription par un neurologue, un ORL ou dans une structure de prise en charge de la douleur chronique rebelle, sur ordonnance limitée à 3 mois renouvelable 1 fois
- 1 visite d'installation du technicien le jour du retour à domicile
- livraison d'O2 à la demande

VENTILATION SUR TRACHEOTOMIE

- prescription par un médecin sur ordonnance (DEP si associé à O2 long terme)
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- 1 visite médicale ADIRAL à J1 avec le médecin traitant
- 1 visite infirmière à J8, puis J30, puis tous les trimestres
- 1 visite infirmière à J8, puis J30, puis tous les trimestres
- passage à la demande (changement de canule, ...)
- éducation, formation, encadrement de tout intervenant à domicile (IDEL, auxiliaire de vie, famille, patient...) et surveillance du respect de la prescription
- maintenance technique tous les trimestres
- compte-rendu trimestriel au prescripteur, médecin traitant

TRACHEOTOMIE ISOLEE

- prescription par un médecin sur ordonnance
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- 1 visite infirmière à J8, puis tous les semestres
- 1 visite infirmière à J8, puis tous les semestres
- passage à la demande (changement de canule, ...)
- éducation, formation, encadrement de tout intervenant à domicile (IDEL, auxiliaire de vie, famille, patient...) et surveillance du respect de la prescription
- compte-rendu semestriel au prescripteur, médecin traitant

VENTILATION AU MASQUE

- prescription par un médecin sur ordonnance (DEP si associé à O2 long terme)
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- 1 visite médicale ADIRAL à J8 avec le médecin traitant
- 1 visite infirmière à J30, puis tous les 4 mois
- 1 visite infirmière à J30, puis tous les 4 mois
- passage à la demande (modification de paramètres, adaptation de masque...)
- éducation, formation, encadrement de tout intervenant à domicile (IDEL, auxiliaire de vie, famille, patient...) et surveillance du respect de la prescription
- maintenance technique tous les trimestres
- compte-rendu au prescripteur, médecin traitant à chaque passage infirmier

AEROSOLTHERAPIE

- prescription par un médecin sur ordonnance
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- éducation, formation, encadrement de tout intervenant à domicile (IDEL, auxiliaire de vie, famille, patient...)
- première séance avec le patient et explication des bonnes conduites à tenir
- 1 appel téléphonique à J8, puis tous les 4 mois

NUTRITION ENTERALE

- prescription par un médecin hospitalier sur ordonnance
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- éducation du patient et de son entourage
- appel téléphonique de contrôle 48h à 72h après l'installation
- 1 visite diététique à J14
- au minimum 1 visite diététique mensuelle et livraison du matériel nécessaire
- participation à la coordination du suivi du malade avec les médecins et les auxiliaires médicaux
- compte-rendu mensuel au prescripteur, médecin traitant, diététicienne

PERFUSION

(PARENTERALE, ANTIBIOTHERAPIE, TRAITEMENT DE LA DOULEUR, HYDRATATION...)

- prescription par un médecin sur ordonnance
- coordination et organisation du retour à domicile en liaison avec le service à l'origine de la prescription et la pharmacie du patient
- 1 visite d'installation infirmière le jour du retour à domicile
- éducation, formation, encadrement de tout intervenant à domicile (IDEL, auxiliaire de vie, famille, patient...)
- 1 visite à J8 ou à J15, puis tous les mois
- compte-rendu au prescripteur, médecin traitant à chaque passage infirmier

	seul	PPC	Ventilation au masque	Ventilation sur trachéo- tomie	Trachéo- tomie	Algie de la face	Aérosol, perfusion
seul		DEP	ordo	ordo	ordo		ordo
02 Long terme	DEP	DEP	DEP	DEP	DEP		DEP + ordo
02 Court terme	ordo	DEP	ordo	ordo	ordo	ordo	ordo